

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 184

présenté par  
M. Isaac-Sibille

-----

**ARTICLE 9 TER A**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à La Réunion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alcool est à l'origine de 41 000 morts par an en France, sachant que la crise sanitaire a généré une augmentation de la consommation d'alcool chez les personnes vivant avec une addiction, laissant présumer des dommages sur le long-terme. Toute consommation d'alcool comporte un risque, c'est pourquoi les entreprises qui incitent à la consommation d'alcool doivent participer financièrement à la prévention des risques et des dommages liés à cette substance.

Le présent amendement vise à supprimer la restriction géographique de la taxation sur les publicités en faveur des boissons alcooliques, afin d'étendre cette mesure à l'ensemble du territoire national.